

# Présentation Budget 2019-2020



11 juin 2019

# Déroulement

- Faits saillants
- Cycle financier du conseil
- Effectifs
- Revenus
- Dépenses
- Financement de l'enfance en difficulté
- Paiement des subventions différées
- Flux de trésorerie
- Budget équilibré
- Recommandation

# Faits saillants

- Le budget de 272 M\$ répond aux exigences d'un budget équilibré et représente une hausse de 1,7M\$ (ou 0.6%) par rapport à 2018-2019.
- Le budget comprend 16 389 élèves, une croissance de 746 élèves (ou 4,8%) de plus que 2018-2019.
- L'ouverture d'une nouvelle école élémentaire publique dans l'Ouest d'Ottawa dès septembre 2019 permettra de mieux desservir les communautés francophones de cette région.
- Tous les programmes éducatifs du CEPEO sont maintenus pour 2019-2020.
- Le budget reflète les conventions collectives négociées.

# Faits saillants

- Des réductions aux subventions de base par le ministère de l'Éducation sont reflétées dans le budget incluant l'augmentation de l'effectif moyen des classes de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> et du secondaire et la réduction dans le financement des éducatrices de petite enfance pour la maternelle et le jardin.
- Une nouvelle allocation est mise en place pour protéger les emplois du personnel enseignant touché par les changements d'effectifs des classes.
- Des améliorations au financement pour l'expertise en comportement et le transport sont également intégrées au budget 2019-2020.
- Le financement des priorités locales négocié avec les syndicats prend fin au 31 août 2019.

# Cycle financier du Conseil

## PRÉVISION DES EFFECTIFS (novembre 2018)

- Présentation de la projection des effectifs à la réunion ordinaire du Conseil de novembre 2018;
- Soumission de la projection des effectifs à l'ÉDU en novembre 2018.

## PRÉPARATION DU BUDGET (janvier à mai 2019)

- Prévision des besoins de dotation;
- Analyse des années précédentes, consultation des intervenants et entrée du budget dans le système d'information sur le financement de l'éducation;
- Présentation du budget préliminaire et demandes budgétaires à la réunion ordinaire du Conseil de mai 2019;
- Présentation et approbation du budget à la réunion extraordinaire du Conseil de juin 2019;
- Soumission du budget à l'ÉDU le 28 juin 2019.

## ÉTATS FINANCIERS (septembre à novembre 2020)

- Analyse et préparation des états financiers;
- Audit des états financiers par les vérificateurs externes;
- Soumission des états financiers à l'ÉDU le 15 novembre 2020;
- Présentation des états financiers au comité de vérification de novembre 2020.

## PRÉVISIONS RÉVISÉES (novembre et décembre 2019)

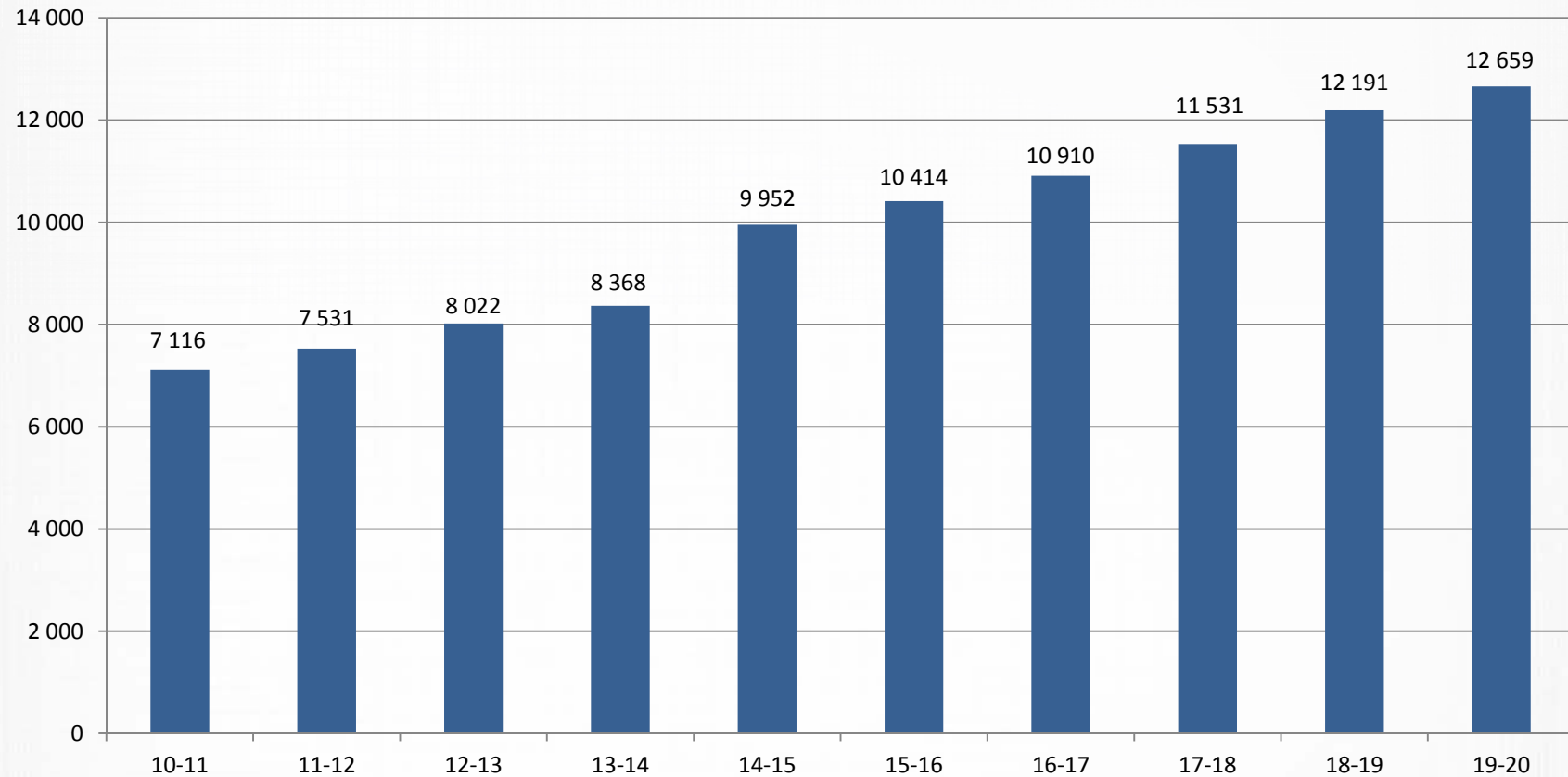
- Analyse des effectifs au 31 octobre 2019;
- Ajustements au budget pour refléter les effectifs révisés;
- Soumission à l'ÉDU le 15 décembre 2019;
- Présentation à la réunion ordinaire du Conseil de janvier 2020.

## RAPPORTS PÉRIODIQUES (février à juin 2020)

- Présentation de la situation financière en date du 31 janvier à la réunion ordinaire du Conseil de février 2020;
- Présentation de la situation financière en date du 30 avril à la réunion ordinaire du Conseil de mai 2020.

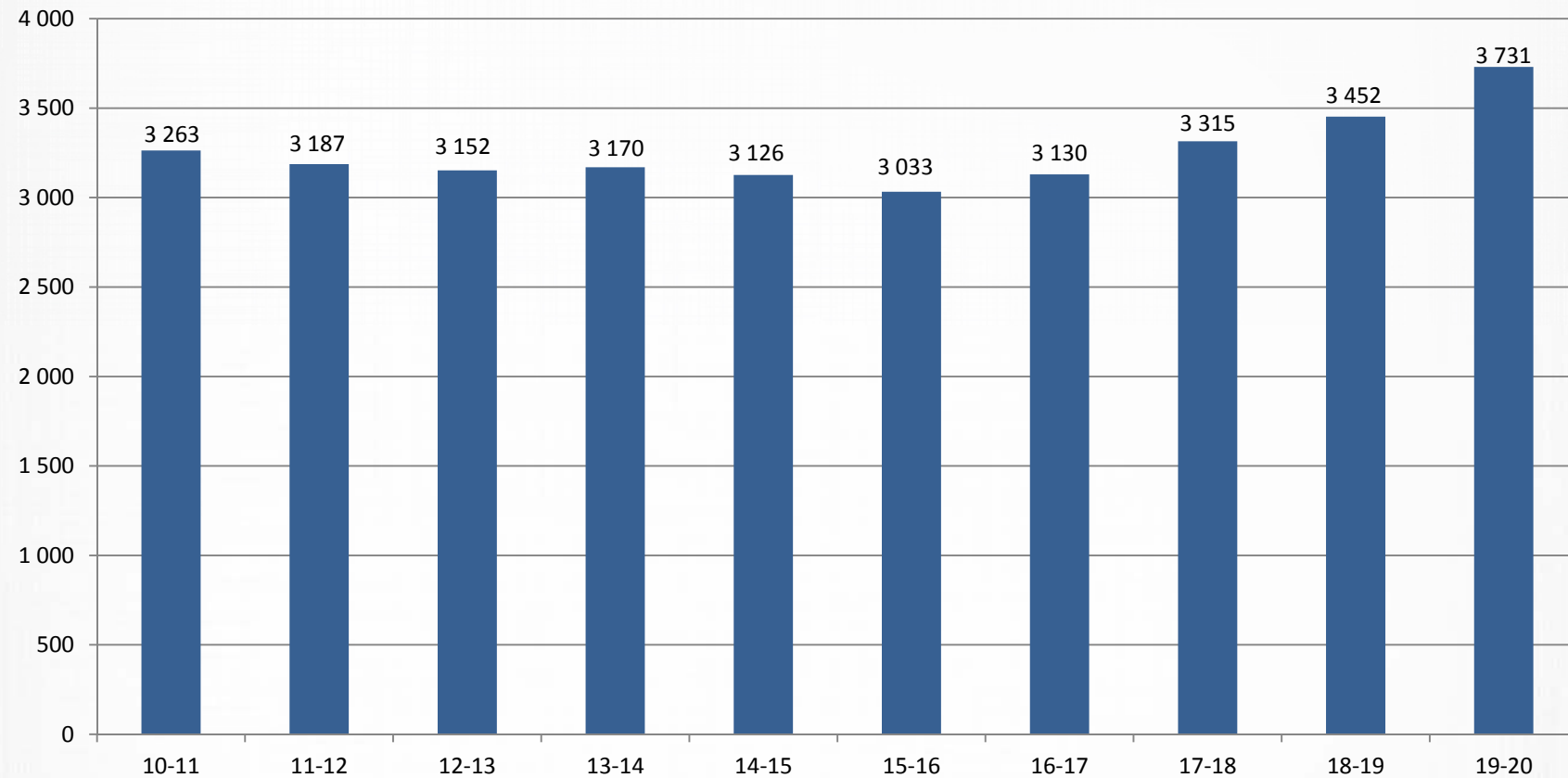
# Effectifs

## Palier élémentaire (EQM)



# Effectifs

## Palier secondaire (EQM)





# Revenus

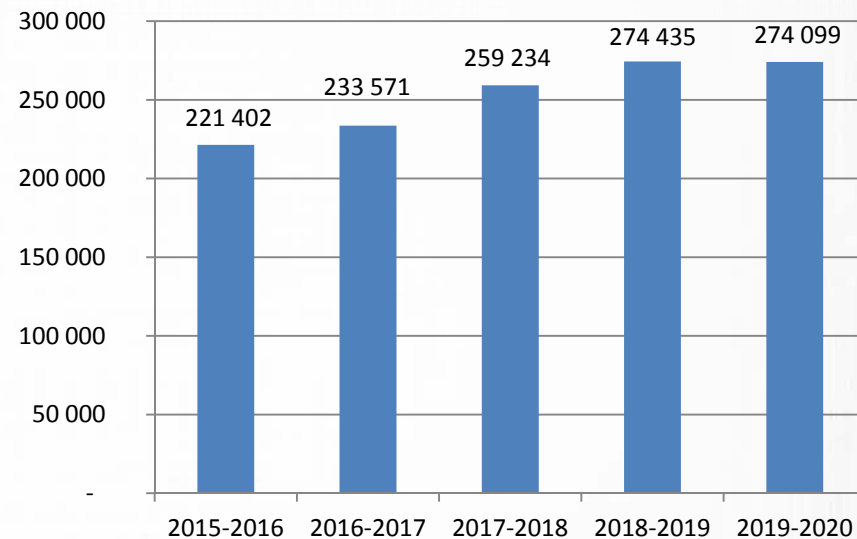
Le revenu total prévu pour 2019-2020 est de **274 099 229 \$**.

Croissance des revenus de 23,8% depuis 2015-2016 par rapport à une croissance d'effectifs moyenne de 21,9%.

## EXPLICATIONS POUR L'ÉCART DES REVENUS

- Hausse des effectifs;
- Hausse des points de repère par l'ÉDU pour aider les conseils à gérer la hausse des coûts et harmoniser les conventions collectives;
- Croissance des inscriptions aux centres éducatifs de petite enfance;
- Modification des points de repère liés à la taille des classes en 2019-2020 réduit les revenus liés à la subvention de base de l'ÉDU.

Revenus (en milliers)





# Revenus

	Écart entre 18-19 et 19-20	Écart relié au EQM et point repère	Écart du à la modification de financement
Subvention de base pour les élèves	(440,054)	4,720,303	(5,160,357)
Subvention de base pour l'école	636,554	636,554	
Éducation de l'enfance en difficulté	1,043,183	878,761	164,422
Enseignement des langues	1,341,922	1,341,922	
Écoles appuyées	578,520	578,520	
Conseils ruraux et éloignés	102,837	102,837	
Éducation en milieu rural et dans le Nord	(16,108)	(16,108)	
Programmes d'appui à l'apprentissage	(2,047,777)	65,747	(2,113,524)
Éducation permanente et autres programmes	220,447	(91,124)	311,571
Qualifications et expérience des enseignants	2,442,872	1,434,147	1,008,725
Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant	(21,652)	(21,652)	
Qualifications et expérience des EPEs	(87,288)	(87,288)	
Transport des élèves	1,438,055	1,192,579	245,476
Administration et gestion	229,177	315,943	(86,766)
Fonctionnement des écoles	415,225	923,925	(508,700)
Utilisation communautaire des écoles	7,610	7,610	
Premières nations, Métis et Inuits	10,969	10,969	
Sécurité et tolérance dans les écoles	25,157	25,157	
<b>Total Subvention de fonctionnement</b>	<b>5,879,649</b>	<b>12,018,802</b>	<b>(6,139,153)</b>
Transfert du/au revenu reporté EED.	(163,076)	(163,076)	
Transfert du/au revenu reporté Rendement des élèves	(225,513)	(225,513)	
Transfert du/au revenu reporté Réfections	(759,006)	(759,006)	
Transfert du/au revenu reporté Éducation en milieu rural et dans le Nord	(175,336)	(175,336)	
Transfert aux apports en capital reportés (ACR)	277,444	277,444	
<b>Total Subvention de fonctionnement ajusté</b>	<b>4,834,162</b>	<b>10,973,315</b>	<b>(6,139,153)</b>
Remboursement de la dette (Intérêts)	(307,351)	(307,351)	
Amortissement (ACR)	(632,561)	(632,561)	
Réfections	86,875	86,875	
Autres recettes	(2,343,198)	(2,343,198)	
Fonds générés par les écoles	130,956	130,956	
Revenus comptabilisés pour les terrains	(2,104,506)	(2,104,506)	
<b>Total des revenus</b>	<b>(335,623)</b>	<b>5,803,530</b>	<b>(6,139,153)</b>

**Le revenu total est à la baisse de 335 623 \$ par rapport à l'année précédente.**

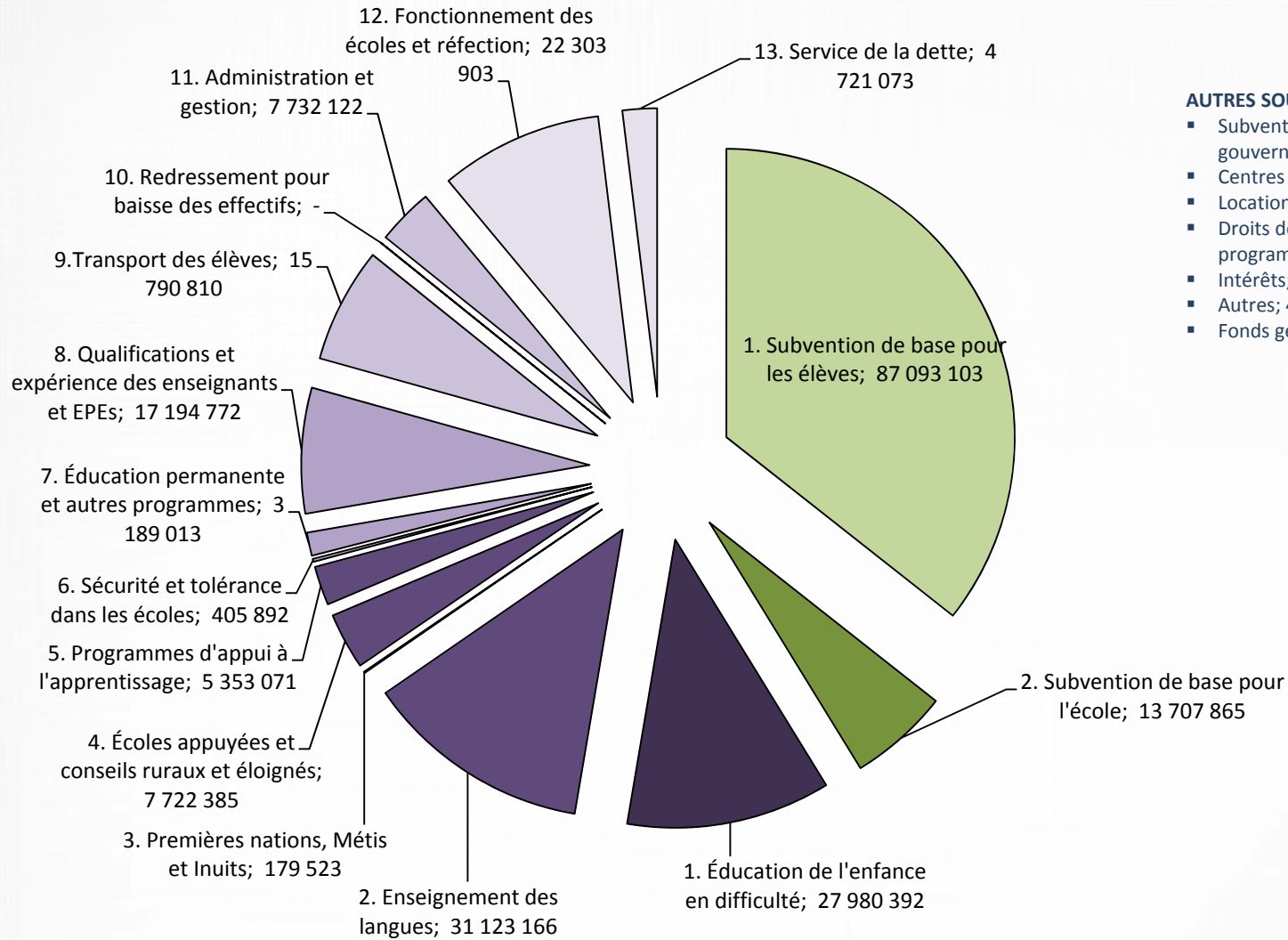
## EXPLICATION DE L'ÉCART DES REVENUS

- Une réduction de **6 139 153 \$** est reliée aux modifications à la formule de financement pour la subvention de base.
- Une hausse de **10 973 315 \$** est en lien avec la hausse des effectifs et les points de repère salariaux de la subvention de fonctionnement.
- Une baisse de **5 169 785 \$** est liée à la baisse d'autres recettes en lien avec les subventions APE et les revenus comptabilisés pour les terrains.

# Revenus

- Les subventions de base pour les élèves (SBE) comprennent deux composantes principales, qui comptent chacune pour environ la moitié du financement :
  - **Deux subventions de base** couvrent les coûts de base communs à tous les élèves et à toutes les écoles, et correspondent à l'effectif multiplié par le coût par élève ainsi qu'aux coûts liés à l'administration de l'école.
  - **Treize subventions à des fins particulières** couvrent les besoins particuliers des élèves, des écoles et des conseils scolaires. Elles font en sorte que les SBE respectent les exigences d'équité et de justice en tenant compte de facteurs comme le profil démographique des conseils, la situation géographique de chaque école, le taux d'utilisation de certains programmes et les besoins spéciaux en équipement de certains élèves.

# Revenus



## AUTRES SOURCES DE REVENUS :

- Subventions APE et autres financements gouvernementaux; 6 943 K\$
- Centres éducatifs; 4 470 K\$
- Locations; 1 215 K\$
- Droits de scolarité et frais de programmes; 1 446 K\$
- Intérêts; 558 K\$
- Autres; 425 K\$
- Fonds générés par les écoles; 3 912 K\$

# Revenus

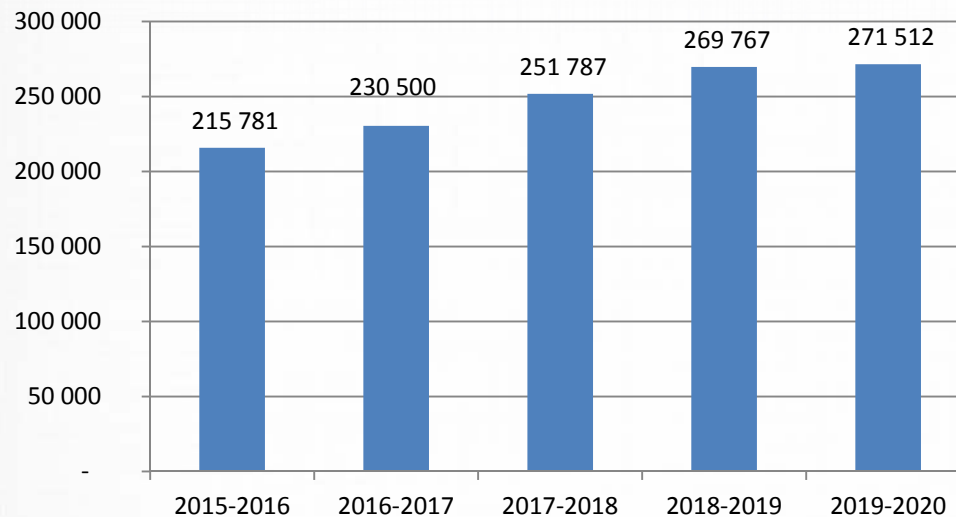
- La **subvention de base pour les élèves** fournit à chaque conseil la même allocation par élève. Les allocations pour 2019-2020 sont les suivants :
  - Cycle préparatoire (maternelle et jardin d'enfants) = 6 275 \$ par élève.
  - Cycle primaire (1<sup>re</sup> à 3<sup>e</sup> année) = 5 766 \$ par élève.
  - Cycles moyen et intermédiaire (4<sup>e</sup> à 8<sup>e</sup> année) = 4 798 \$ par élève.
  - Allocation supplémentaire pour les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> = 221 \$ par élève.
  - Cycle secondaire (9<sup>e</sup> à 12<sup>e</sup> année) = 4 882 \$ par élève.
- Cependant, en raison des subventions de base pour les élèves et des subventions à des fins particulières, le financement par élève varie d'un conseil scolaire à l'autre. Le montant moyen par élève s'élève à 13 052 \$ au niveau du CEPEO pour 2019-2020.

# Dépenses

La dépense totale prévue pour 2019-2020 est de **271 511 977 \$**.

Croissance des dépenses de 25,8% depuis 2015-2016 par rapport à une croissance des revenus de 23,8%.

## Dépenses (en milliers)



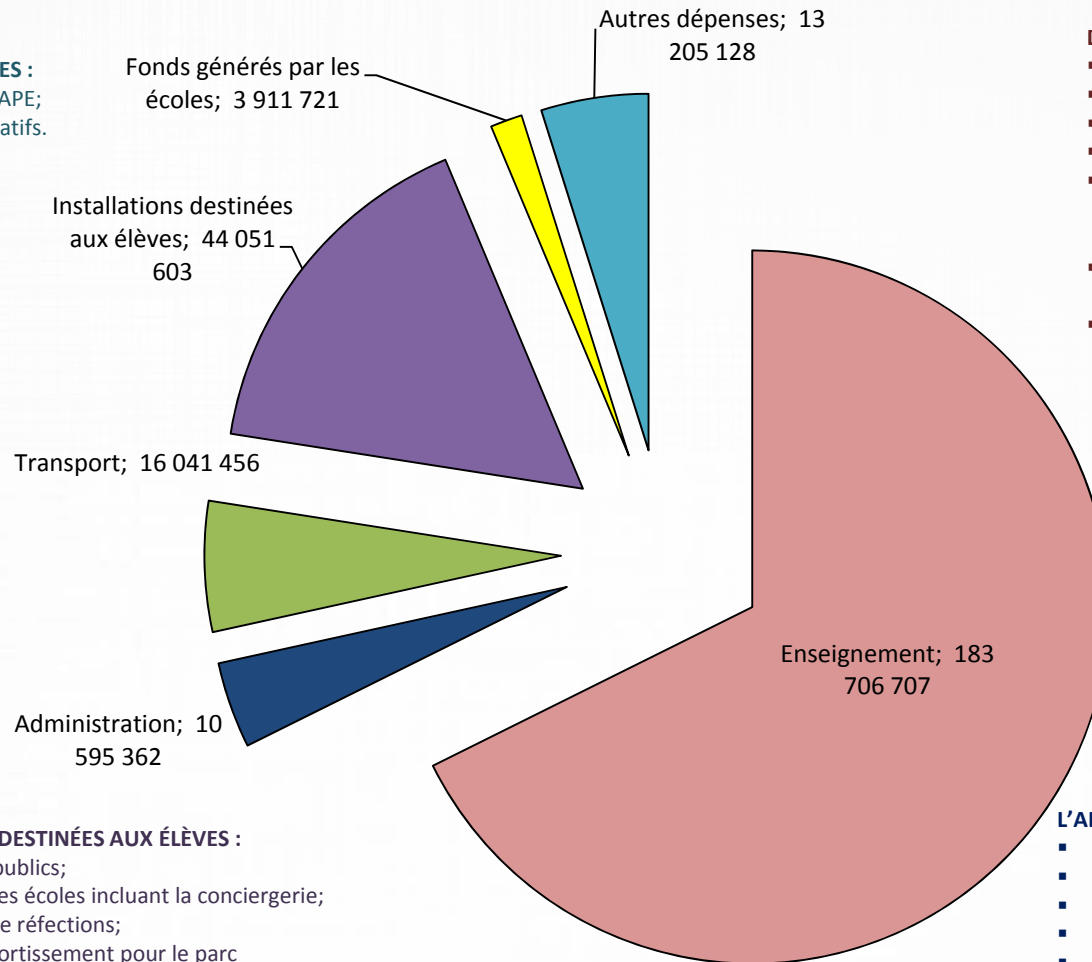
### EXPLICATIONS POUR L'ÉCART DES DÉPENSES

- Ajout de 304 postes (17%) depuis 2015-2016 en raison de la croissance des effectifs. Modification de la taille des classes réduit par contre la dotation pour 2019-2020;
- Hausse des coûts opérationnels en lien avec la croissance des infrastructures, la hausse du coût de la vie et les conventions collectives;
- Croissance des inscriptions aux centres éducatifs.

# Dépenses opérationnelles

## AUTRES DÉPENSES :

- Subventions APE;
- Centres éducatifs.



## DÉPENSES D'ENSEIGNEMENT :

- Titulaires de classe;
- Aides-enseignants;
- Éducatrices de la petite enfance;
- Suppléance;
- Personnel de soutien aux élèves tel que travailleurs sociaux, psychologues, orthophonistes, etc.;
- Directions, directions adjointes, secrétaires et bibliothécaires;
- Manuels, fournitures et ordinateurs en appui à l'enseignement.

## INSTALLATIONS DESTINÉES AUX ÉLÈVES :

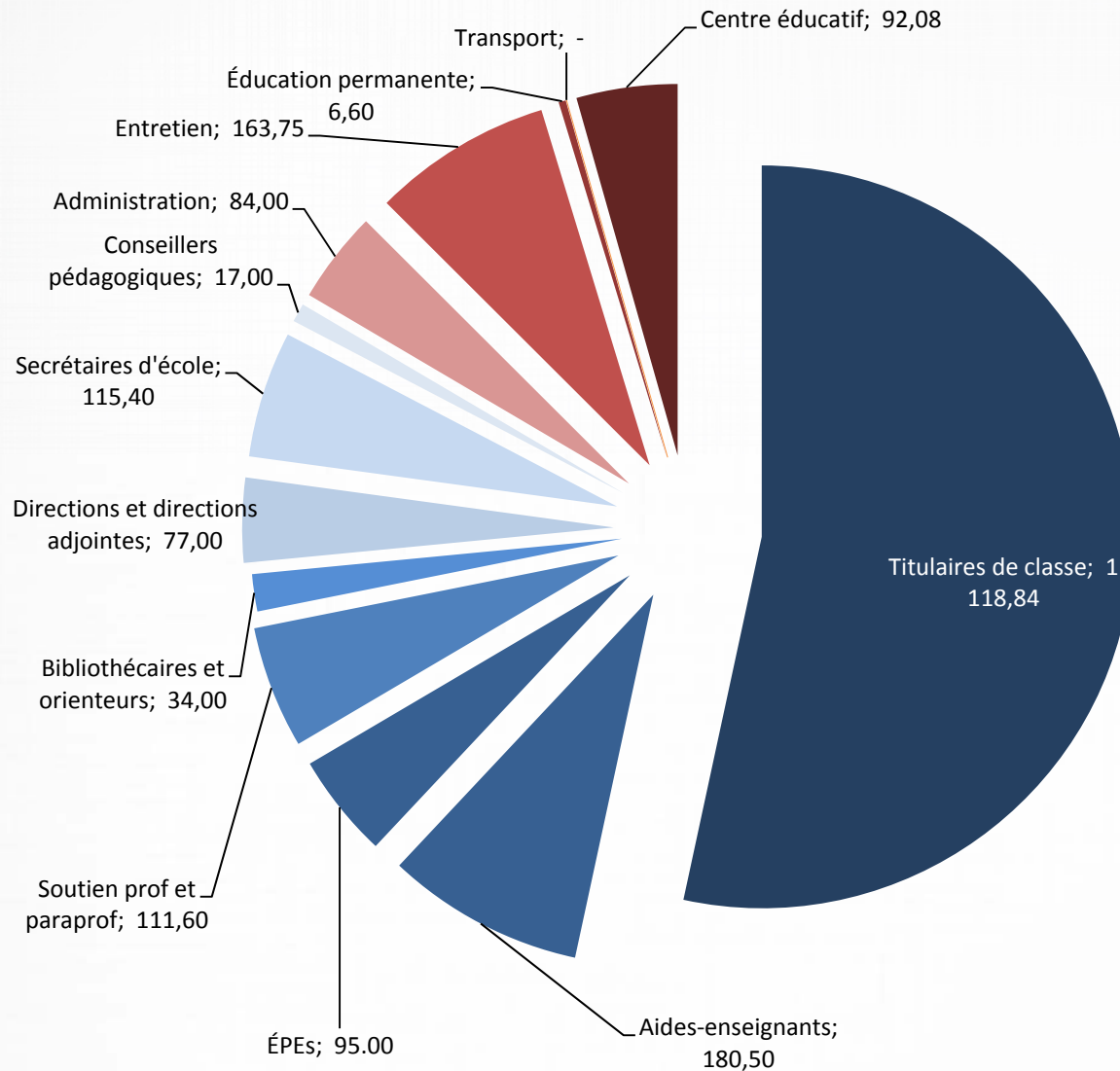
- Les services publics;
- L'entretien des écoles incluant la conciergerie;
- Les travaux de réfections;
- Le coût d'amortissement pour le parc immobilier du Conseil.

## L'ADMINISTRATION :

- Les conseillers scolaires;
- La haute gestion;
- Le service des finances et approvisionnement;
- Le service des ressources humaines et paie;
- La gestion de la technologie.



# Dotation du personnel



## CHANGEMENT DE POSTES DÙ À LA CROISSANCE ET LES MODIFICATIONS AU FINANCEMENT :

- Enseignants; -30,94
- Aides-enseignants; -4
- Éducateurs de petite enfance; -3
- Directions et directions adjointes; -1,5
- Secrétaires et gestionnaires d'école; -0,5
- Bibliotechniciens; 0,5
- Concierges; 7
- Centres éducatifs; -1,51
- Soutien administratif; -1,2



# Dépenses en immobilisations

- Les dépenses en immobilisations sont financées par :
  - **Les subventions pour les besoins des élèves (SBE)** : Le conseil utilise les SBE pour faire l'achat d'équipement technologique et d'entretien, le mobilier et les travaux de réfection.
  - **Les redevances d'aménagement scolaires (RAS)** : Les régions d'Ottawa et de Prescott-Russell financent l'achat de terrains pour les conseils scolaires par l'entremise de RAS.
  - **Les programmes de financement des immobilisations** : L'ÉDU offre des programmes de financement pour les projets d'immobilisations importants tels que :
    - Le programme d'immobilisations prioritaires (agrandissements d'écoles et rénovations majeures);
    - L'allocation pour l'amélioration de l'état des écoles (AÉÉ) (besoins en réfection);
    - L'allocation pour l'immobilisation pour garde d'enfants;

# Dépenses en immobilisations

## IMMOBILISATIONS PRIORITAIRES (financement total)

- Rivière Rideau; 15 269 627 \$
- De La Salle; 6 834 267 \$
- Barrhaven; 19 847 053 \$
- Kingston; 12 905 222 \$
- Nouvel Horizon; 2 773 819 \$

## REDEVANCES D'AMÉNAGEMENT SCOLAIRES (budget 2019-2020)

- Ottawa; 12 070 000 \$

## AUTRES PROGRAMMES DE FINANCEMENT EN IMMOBILISATIONS (budget 2019-2020)

- AÉÉ; 6 371 356 \$
- Immo pour garde d'enfants; 3 785 497 \$

## SBE (budget 2019-2020)

- Travaux de réfections; 2 824 348 \$
- Équipement technologique; 2 031 000 \$
- Mobilier et équipement; 435 000 \$
- Portatives; 835 912 \$

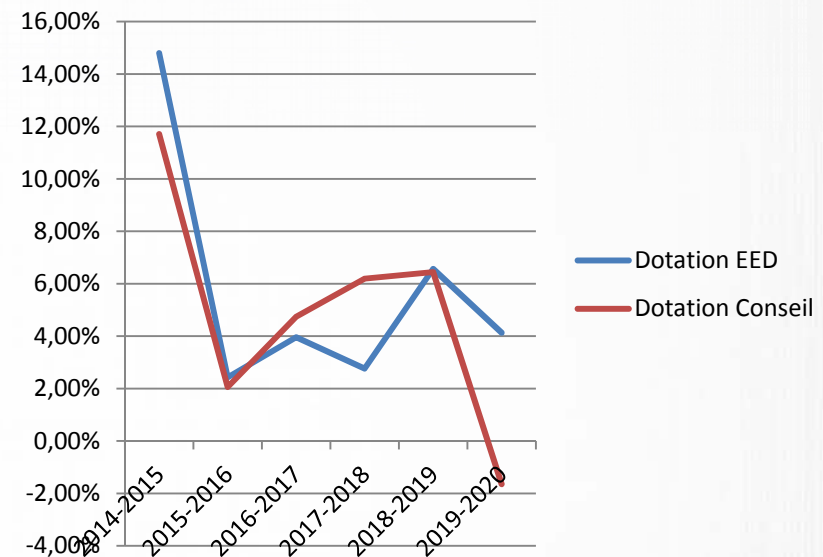
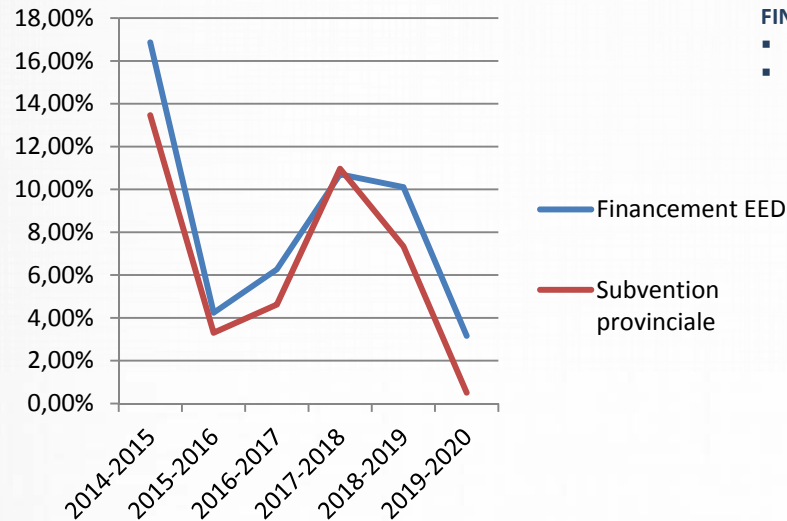
Le budget en immobilisation pour 2019-2020 est de 64 621 729 \$

# Financement de l'enfance en difficulté

## (élèves ayant des besoins particuliers)

- Le CEPEO a vu une croissance importante du financement de l'éducation de l'enfance en difficulté depuis 2014-2015.
  - Modification de la formule de financement en 2014-2015 qui a eu un impact favorable pour le conseil. La modification de la formule a été échelonnée sur quatre années entre 2014-2015 et 2017-2018.
  - Le financement des priorités locales pour 2017-2018 et 2018-2019 donne un appui supplémentaire au-delà de l'enveloppe de l'enfance en difficulté.
  - Le financement pour la mise sur pied d'une équipe multidisciplinaire en 2018-2019 ajouté à l'enveloppe de l'enfance en difficulté.
  - Des subventions pour les autres programmes d'enseignement (APE) qui permettent l'embauche d'appui supplémentaire pour l'éducation de l'enfance en difficulté en 2018-2019.
  - Une croissance de 100 % de l'allocation pour l'expertise en comportement en 2019-2020.
- Un financement complémentaire pour la santé mentale a été ajouté aux SBE en 2015-2016. En 2018-2019 une subvention APE a été accordée pour appuyer le dossier de la santé mentale.
- L'impact de ces changements a pour effet que, malgré les besoins grandissants pour l'enfance en difficulté et la santé mentale, la contribution du conseil a diminué au fil des années de 1 069 146 \$ en 2014-2015 à 46 022 \$ en 2018-2019. La fin du financement des priorités locales au 31 août 2019 augment la contribution du conseil à 565 280\$ pour 2019-2020.

# Financement de l'enfance en difficulté (élèves ayant des besoins particuliers)



**Malgré les priorités locales qui se termine au 31 août 2019, le conseil maintient les postes et initiatives qui en sont découlés pour 2019-2020.**

# Paieement des subventions différées

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, le Ministère a mis en œuvre une stratégie de gestion de la trésorerie afin de réduire les coûts d'emprunt de la province. Selon cette stratégie, les flux de trésorerie mensuels d'un conseil seront déterminés d'après ses besoins de trésorerie. Ceci n'affecte pas le financement versé aux conseils.

Le calcul se fait à l'aide d'une échelle progressive reposant sur « l'excédent accumulé et le solde des revenus reportés ajustés ».

Le montant du paiement des subventions différées pour le CEPEO pour 2018-2019 est de **5 953 473 \$**. Ce montant est mis à jour annuellement en fonction de la soumission la plus récente des états financiers.

Solde Redressé des Surplus Accumulés et des Revenus Reportés (SARR)		Noms de cellules	
1.0	Total de l'excédent (déficit) accumulé et les revenus reportés .....2017-2018 États Financiers, Tab. 5, poste 5, Col. 4 + Tab. 5.1, poste 3, Col. 7	SC05_00530C + SC05100304C	81,089,064
Moins:			
1.1	L'excédent (déficit) acc. - non disponible aux fins de conformité .....2017-18 Financial Statement, Sch. 5, item 4.9, Col. 4	SC05_00528C	39,363,357
1.2	L'excédent (déficit) acc. - Projets d'immobilisations engagés .....2017-2018 États Financiers, Tab. 5, poste 2.8.2, Col. 4	SC05_01393C	21,919,849
1.3	L'excédent (déficit) acc. - Intérêts gagnés du fonds d'amort. Engagé .....2017-2018 États Financiers, Tab. 5, poste 2.8.1, Col. 4	SC05_01415C	-
1.4	Revenus reportés - Autres subventions provinciales -Fonctionnement .....2017-2018 États Financiers, Tab. 5, poste 1.34, Col. 7	SC05100144C	168,163
1.5	Revenus reportés - Autres subventions provinciales -Immobilisations .....2017-2018 États Financiers, Tab. 5, poste 2.37, Col. 7	SC05100294C	1,353,163
1.6	Droits de scolarité à recevoir (Premières nations) .....2017-2018 États Financiers, Tab. 7, poste 1.3.6, Col. 1	SC07_00105C	-
1.7	Investissements à long terme (Note 1) .....2017-2018 États Financiers, Tab. 7, poste 1.4, Col. 1	SC07_00008C	-
1.10	Solde redressé des surplus accumulés et des revenus reportés (SARR) .....poste 1.0 moins poste 1.1 to 1.7		18,284,532

Allocation de Fonctionnement			
2.0	Allocation de fonctionnement globale pour 2016-2017 États Financiers .....2017-2018 États Financiers, Sec. 1A, poste 1.17	SE01_00106C	216,963,287
<b>Solde de SARR en % d'alloc. de Fonctionnement</b>			
3.0	Solde de SARR en % d'alloc. de fonctionnement .....(poste 1.10 / poste 2.0)		8.43%

Calcul du Paiement des Subventions Différées					
		Allocation de Fonctionnement	%	Assujettie à un Paiement de Subventions Différées	Paiement Différé de la Subvention
		(A)	(B)	(C)	(D)=AxBxC
4.0	Jusqu'à 5 %	216,963,287	5.00%	0%	-
4.1	De 5,01 % à 10 %	216,963,287	3.43%	80%	5,953,473
4.2	Plus de 10 %	216,963,287	0.00%	100%	-
4.3	<b>Le Paiement des Subventions Différées avant l'ajustment du Ministère</b> .....(poste 4.0 + 4.1 + 4.2)				<b>5,953,473</b>



# Flux de trésorerie

Le ministère de l'Éducation est la source principale de revenu du conseil. En général, le financement est transféré de façon mensuelle au conseil pour appuyer la gestion du flux de trésorerie. Par contre, certains éléments ont un impact sur le flux de trésorerie et requièrent une gestion par l'équipe des finances.

## Paiement des subventions différées

- 5 953 473 \$ est retenu de l'allocation mensuelle du ministère de l'Éducation en lien avec les revenus reportés et l'excédent accumulé présenté aux états financiers 2017-2018.
- Le paiement des subventions différées sera calculé à nouveau lors de la soumission des états financiers 2018-2019 et peut être éliminé si le conseil réduit les excédents accumulés et les revenus reportés.

## Immobilisations prioritaires, amélioration de l'état des écoles et immobilisation pour garde d'enfants

- Le conseil sera remboursé en juin 2020 pour les coûts réels encourus entre le 1<sup>er</sup> septembre 2019 et le 31 mars 2020. Il sera remboursé en mars 2021 pour les dépenses encourues entre le 1<sup>er</sup> avril 2020 et le 31 août 2020.
- Le budget d'immobilisations prioritaires est de 28 M\$, le budget de l'amélioration de l'état des écoles est de 6,4 M\$ et le budget d'immobilisation pour garde d'enfants est de 3,8 M\$ pour le budget 2019-2020.
- Le conseil obtient un financement à court terme pour les projets d'immobilisations prioritaires pour soutenir le flux de trésorerie. Les frais d'intérêts sont inclus dans le coût des projets.

## Achat de terrain par les redevances d'aménagement scolaires (RAS)

- Le remboursement des achats de terrain financés par les RAS se fait mensuellement selon les revenus encaissés par les villes et municipalités.
- Le budget 2019-2020 prévoit 12 M\$ pour l'achat de terrain versus 3.7 M\$ de revenus de RAS.
- Le conseil obtient un financement à court terme pour l'achat de terrain pour soutenir le flux de trésorerie. Les frais d'intérêts sont remboursables par les revenus provenant des RAS.

# Budget équilibré

- Les conseils scolaires sont tenus d'établir des budgets équilibrés.
  - Selon l'article 231 de la *Loi sur l'éducation*, lors de la préparation et de l'adoption des prévisions pour l'exercice, **les conseils scolaires doivent veiller à ce que les dépenses ne dépassent pas les revenus.**
- La *Loi sur l'éducation* renferme des dispositions qui autorisent un déficit d'exercice représentant jusqu'à **1% des recettes de fonctionnement** du conseil scolaire, à condition que ce déficit n'excède pas l'excédent accumulé par le conseil scolaire lors de l'exercice précédent.
- Les conseils scolaires peuvent demander une exemption au Ministère pour se soustraire aux exigences ci-dessus. Si leur demande est approuvée et fait partie d'un plan de redressement financier, ils pourront accumuler un déficit d'exercice supérieur au montant déterminé ci-dessus.



# Budget équilibré

	Budget révisé 2018-2019	Budget 2019-2020	Écart	
			\$	%
<b>Revenus</b>				
Subventions provinciales	250,453,754	251,720,345	1,266,591	0.5%
Autres revenus	23,981,096	22,378,887	(1,602,209)	-6.7%
<b>Total des revenus</b>	<b>274,434,850</b>	<b>274,099,232</b>	<b>(335,618)</b>	<b>-0.1%</b>
<b>Dépenses</b>				
Enseignement	182,252,646	183,706,707	1,454,061	0.8%
Autres coûts de fonctionnement	68,818,355	70,688,421	1,870,066	2.7%
Autres dépenses	18,696,083	17,116,849	(1,579,234)	-8.4%
<b>Total des dépenses</b>	<b>269,767,084</b>	<b>271,511,977</b>	<b>1,744,893</b>	<b>0.6%</b>
<b>Excédent/(déficit) annuel</b>	<b>4,667,766</b>	<b>2,587,255</b>	<b>(2,080,511)</b>	<b>-44.6%</b>
Fonds générés par les écoles	-	-	-	-
Aug/(dim) du passif non financé	(479,206)	(479,206)	-	-
Revenus pour les terrains	(5,814,539)	(3,710,033)	2,604,506	-41.2%
<b>Excédent/(déficit) aux fins de conformité</b>	<b>(1,625,979)</b>	<b>(1,601,984)</b>	<b>523,995</b>	<b>-24.6%</b>
Affectations internes	(577,473)	1,777,348	1,854,821	-2394.2%
<b>Excédent/(Déficit) de fonctionnement</b>	<b>(2,203,452)</b>	<b>175,364</b>	<b>2,378,816</b>	<b>100.0%</b>

Le déficit d'exercice autorisé aux fins de conformité représentant 1% des recettes de fonctionnement du conseil scolaire pour 2019-2020 est de **2 369 284 \$**.

# Recommandation

QUE soit approuvé le budget équilibré 2019-2020 au montant de 271 511 977 \$.